

**COMPTE-RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2017 DU CONCOURS
D'AGENT DE MAÎTRISE
pour la spécialité « espaces naturels, espaces verts »**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2017 le concours d'agent de maîtrise pour la spécialité « espaces naturels, espaces verts » en partenariat avec les centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, de Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

	Postes	Candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux deux épreuves (%)	% d'absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Seuil d'admissibilité
EXTERNE	14	76	48 (63 %)	37 %	7.99	9.50/20
INTERNE	24	111	89 (80 %)	20 %	9.61	9.50/20
3^{ème} VOIE	3	6	6 (100 %)	0	9.48	9.50/20
TOTAL	41	193	143 (74 %)	26 %	-	-

➤ **Epreuves d'admission :**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
EXTERNE	14	14 (100%)	11.47/20	8 (16.67%)
INTERNE	47	47 (100%)	11.54/20	30 (33.71%)
3^{ème} VOIE	3	3 (100%)	12.52/20	3 (50%)
TOTAL	64	64	-	41 (28.67%)

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

CDG des Landes	CDG partenaires	Autres
23 (12 %)	161 (83 %)	9 (5 %)

➤ **Genre :**

Hommes	Femmes
158 (82 %)	35 (18 %)

Une large majorité des candidats est issu des départements partenaires.

➤ **Préparation des candidats :**

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
CNFPT	2 %	0	19.1 %	23.3 %	16.7 %	33.3 %
Préparation personnelle	73 %	87.5 %	56.2 %	56.7 %	50 %	66.7 %
CNED	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Aucune préparation	6.6 %	12.5 %	14.6 %	6.7 %	33.3 %	0
Non renseigné	18.4 %	0	10.1 %	13.3 %	0	0

➤ **Niveaux de diplôme :**

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
Niveau II (Licence)	22.4 %	37.5 %	4.4 %	6.7 %	16.7 %	33.3 %
Niveau III (BTS)	44.9 %	50 %	32.6 %	50 %	33.3 %	33.3 %
Niveau IV (Bac)	24.5 %	12.5 %	36 %	36.7 %	33.3 %	33.3 %
Niveau V (CAP, BEP)	8.2 %	0	23.6 %	3.3 %	16.7 %	0
Niveau VI (sans diplôme)	0	0	0	0	0	0
Non renseigné	0	0	3.4 %	3.3 %	0	0

Une grande majorité des lauréats possède un niveau de diplôme largement supérieur au niveau requis.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Le concours se compose de 2 épreuves écrites d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

➤ Les épreuves d'admissibilité :

EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
<p>1- Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>(durée : deux heures ; coefficient 3)</p>		
<p>2- Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques</p> <p>(durée : deux heures ; coefficient 2)</p>	<p>2- Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante.</p> <p>(durée : deux heures ; coefficient 2)</p>	

Les notes pour ces épreuves se répartissent de la manière suivante :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
Cas pratique	de 02.5/20 à 14.75/20	de 1.5/20 à 15.38/20	de 3.25/20 à 13.25/20
Mathématiques	de 0/20 à 16/20	/	/
Questionnaire	/	de 3/20 à 15.69/20	de 5.88/20 à 13.94/20

		Pourcentage de notes éliminatoires (inférieures à 5/20)	Pourcentage de notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne
EXTERNE	Cas pratique	6 %	33 %	9.20/20
	Mathématiques	48 %	23 %	6.13/20
INTERNE	Cas pratique	8 %	28 %	9.10/20
	Questionnaire	3 %	50 %	10.54/20
3^{ème} CONCOURS	Cas pratique	17 %	50 %	8.71/20
	Questionnaire	0 %	66 %	10.65/20

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 29 mars 2017 à Mont de Marsan pour en délibérer.

Rupture d'anonymat :

Préalablement à la fixation des seuils, le jury a examiné les cas de rupture d'anonymat signalés par les correcteurs.

L'attention des candidats concernant les signes distinctifs est attirée à plusieurs reprises :

- dans le règlement des concours, dont le candidat atteste avoir pris connaissance au moment de son inscription
- dans les consignes données oralement avant le démarrage des épreuves
- sur la première page des sujets.

Le jury a décidé d'annuler deux copies qui comportent le nom du candidat, une signature et un lieu, contrairement à la consigne suivante : « Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe ».

➤ L'épreuve d'admission :

Les entretiens se sont déroulés les 26 et 28 avril 2017 à Mont de Marsan. Le jury a été scindé en 2 groupes d'examineurs composés d'un représentant de chaque collège (élu, fonctionnaire territorial, personnalité qualifiée).

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
<p>Un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité .</p> <p>(durée : quinze minutes ; coefficient 4).</p>	<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.</p> <p>(durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).</p>	<p>Un entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.</p> <p>(durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).</p>

Les notes se répartissent ainsi :

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
Entretien	de 6.33/20 à 15.33/20 (78,6 % obtiennent la moyenne)	de 8.33/20 à 17/20 (91,5 % obtiennent la moyenne)	de 14.33/20 à 17/20 (100 % obtiennent la moyenne)

Lors de l'épreuve d'entretien, les membres du jury ont évalué le candidat sur :

- La présentation de son parcours de formation et de son expérience professionnelle (concours interne et troisième concours)
- La capacité à s'intégrer dans son environnement professionnel (concours externe)
- L'aptitude à exercer les missions : domaines d'intervention, niveau de responsabilité, capacité à se projeter sur les nouvelles missions, notions élémentaires en matière de budget et de marchés publics...
- L'aptitude en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C : compétences relationnelles, outils d'organisation et de planification, communication, management, évaluation, gestion des conflits...
- Les connaissances de l'environnement territorial : la Fonction publique territoriale, les collectivités territoriales
- La motivation : préparation au concours, projet professionnel...

Le jury constate que le niveau des candidats est globalement homogène. Les candidats se sont bien préparés. Peu de candidats ont un niveau faible. Les connaissances générales et techniques sont maîtrisées par la plupart des candidats.

Le 28 avril 2017, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis. En fonction du niveau de chaque concours, le jury a décidé de fixer le seuil d'admission du concours externe à 11.47/20. 8 postes sont ainsi pourvus. 6 postes sont alors transférables vers le concours interne pour lequel le seuil d'admission retenu est de 11.54/20. Quant au troisième concours, le seuil d'admission est arrêté à 12.52/20. Les 3 postes sont pourvus.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la
Fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Mme Isabelle CAILLETON